

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 Mars 2010

Délibération n°2010-06

Date de convocation : 3 mars 2010
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 17
Suppléants : 2
Absents non remplacés : 15
Votants : 18

L'an deux mil dix, le douze mars à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Le PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. ROGIER - M. CORTADE - M. QUIOT - M. BRUN - M. RANDOULET - M. BEL - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE

M. BARONE - M. PEREZ - M. GARCIA - M. LAGNEAU

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. ANASTASY - M. DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. GROS - M. MARGAILLAN - Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE



Objet : Vote du Compte Administratif 2009

Rapporteur : M. Christian GROS

Les résultats du compte administratif 2009 et du compte de gestion 2009 ont été arrêtés.

Ces documents retracent l'exécution budgétaire de l'exercice 2009 et sont concordants.

Les résultats du compte administratif 2009 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2009 + DM1, 2 et 3	Réalisé 2009
002			
011	Charges à caractère général	84 310.76	71 381.86
012	Charges de personnels et frais assimilés	189 480.31	136 454.19
014	Atténuations de produits		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 739.00	52 739.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
65	Autres charges de gestion courante	126 900.00	125 238.84
66	Charges financières	7 762.56	5 704.46
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement	73 236.58	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		534 429.21	391 518.35

Chapitres	Libellés	BP 2009 + DM1, 2 et 3	Réalisé 2009
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	38 364.09	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000.00	17 000.00
74	Dotations, subventions et participations	479 065.12	424 065.13
77	Produits exceptionnels	0.00	24 842.55
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		534 429.21	465 907.68

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 est de : 74 389.33 €

Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2008 est de : 38 364.09 €

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2009 est de :
112 753.42 €

Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2009+ DM 1,2 et 3	Réalisé 2009
001	Déficit d'investissement reporté	25 055.58	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000.00	17 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000.00	9 000.00
20	Immobilisations incorporelles	261 756.30	55 000.00
21	Immobilisations corporelles	21 131.36	311.29
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		333 943.24	81 311.29

Chapitres	Libellés	BP 2009+ DM 1,2 et 3	Réalisé 2009
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 739.00	52 739.00
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 131.36	12 131.00
13	Subventions d'investissement reçues	195 836.30	30 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	73 236.58	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		333 943.24	94 870.00

Le résultat d'investissement de l'exercice 2009 est de : 13 558.71 €

Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2008 est de : - 25 055.58 €

Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2009 est de : - 11 496.87 €

Restes à Réaliser

Chapitres	RAR Dépenses d'Investissement	Montant
20	Immobilisations incorporelles	105 756.30

Chapitres	RAR Recettes d'Investissement	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	60 080.00

Solde des restes à réaliser : - 45 676.30 €



Le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 57 173.17 € compte tenu du solde négatif des restes à réaliser.

Le besoin de financement de la section d'investissement à l'issue de l'exercice budgétaire 2009 est de 57 173.17 €

Le résultat global du compte administratif 2009 est donc de : 55 580.25 €.
(112 753.42 - 57 173.17)

Le Comité Syndical ayant pris connaissance en détail du compte administratif 2009 retracé ci-dessus, celui-ci est invité à se prononcer sur ce document.

Alain CORTADE, Président du Syndicat, se retire et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu le Rapporteur,

Le Comité Syndical,

- **ADOpte** le Compte Administratif pour l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus,
- **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2009 sont définitivement closes.

Vote du Comité : POUR : 18
CONTRE : /
ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 28/03/2010

Pour extrait conforme
Le Président
Alain CORTADE

